



Montataire
FIERE & SOLIDAIRE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Service action sociale et logement
JPB/KE/MC/VK – décision n° 2023-C01
Actions diverses – Adhésion ADICO -

Fait à Montataire, le 27 février 2023

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Adhésion ADICO

Le Président du CCAS de Montataire,

Vu l'article L125.3 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil d'administration du centre communale d'action sociale en date du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu la délibération du conseil d'administration du 7 mai 2021 portant sur la convention d'adhésion à l'ADICO, (association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités),

Considérant la proposition de renouvellement de l'adhésion pour l'année 2023,

DÉCIDE

Article 1 : de renouveler avec l'ADICO le contrat d'adhésion annuel à hauteur de 642.00 euros TTC pour l'année 2023, comprenant le coût de l'adhésion, et le coût de la cotisation.

Article 2 : ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Senlis

Article 3 : est chargée en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision, Madame la Coordinatrice du Pôle social.

Le Président du CCAS

Jean-Pierre Bosino

C.C.A.S.
Centre Communal d'Action Sociale
2 Rue Armand Desnosse
60160 MONTATAIRE
Tél. : 03 44 27 55 31
Fax : 03 44 27 09 59